

APPEL À PROJETS

Cité éducative
de Fourmies

2027




PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité


ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité



Anor
LA FORCE DE LA NATURE

Sommaire

Préambule	P.3
Les cités éducatives	P.4
La cité éducative de Fourmies	P.5
- Axe 1 : Parentalité et co-éducation	P.5
- Axe 2 : Bien être et qualité de vie	P.6
- Axe 3 : Ambition et engagement	P.6
- Axe transversal REV 3	P.7
Modalités de dépôts des projets	P.8
Modalités de financements des actions	P.9
Le pilotage de la cité éducative de Fourmies	P.9
Les contacts utiles	P.10

Préambule

En octobre 2024, les services de l'État, l'Éducation nationale et la Ville de Fourmies ont conjointement déposé un dossier de candidature pour le **renouvellement du label « Cités Éducatives »** sur le territoire de **Fourmies, Anor et Wignehies**, pour une nouvelle période de trois ans. Ce **renouvellement a été officiellement validé le 19 mars 2025**, confirmant l'engagement de l'ensemble des partenaires dans une dynamique éducative renforcée.

S'appuyant sur le diagnostic partagé établi en 2022, les partenaires : l'État, l'Éducation nationale et la Ville ont réaffirmé les difficultés persistantes du territoire : pauvreté structurelle, taux de chômage élevé, notamment chez les jeunes, faible niveau de qualification des actifs et problématiques sanitaires prégnants. Ces constats soulignent l'importance cruciale de poursuivre et intensifier les actions menées dans le cadre de la Cité Éducative.

En réponse à ces enjeux, l'État a fixé trois priorités nationales :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles pour les enfants et les jeunes.

Dans ce cadre, la Cité Éducative de Fourmies reconduit ses **trois axes stratégiques d'intervention**, tant dans le temps scolaire qu'en dehors :

- **La parentalité et la coéducation,**
- **Le bien-être et la qualité de vie,**
- **L'ambition et l'engagement.**

Lors du Comité Interministériel des Villes qui s'est tenu le 6 juin 2025 à Montpellier, le Gouvernement a réaffirmé l'importance stratégique du programme « Cités Éducatives » dans les politiques de Réussite Éducative. À cette occasion, 40 nouveaux territoires ont été labellisés, illustrant la volonté de généraliser ce dispositif à l'ensemble des quartiers prioritaires (QPV) d'ici la fin du quinquennat. Ce CIV a également mis l'accent sur la jeunesse, en particulier à travers l'axe 1 : « Bâtir la grande alliance éducative pour l'épanouissement et l'émancipation des enfants et des jeunes dans les quartiers ». Les orientations principales portent sur :

- Le développement de l'accueil et de la scolarisation précoces des tout-petits,
- La prévention et la prise en charge renforcées des problématiques de santé mentale chez les jeunes,
- L'accompagnement vers la poursuite d'études et l'accès aux métiers de la fonction publique.

Dans cette dynamique, l'**Appel à Projets 2027** est lancé à destination des associations et partenaires du territoire. Il vise à soutenir des projets :

- Innovants et renforçant les liens entre l'école et son environnement,
- Favorisant la réussite éducative des enfants et des jeunes,
- Encourageant l'engagement citoyen et la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Afin de répondre à la volonté des services de l'État d'un **fonctionnement harmonisé des dispositifs selon l'année civile**, la Cité Éducative de Fourmies a adapté son organisation dès 2025. Ainsi, **les projets devront impérativement se dérouler entre le 1er janvier et le 31 décembre 2027.**

La coordonnatrice de la Cité Éducative de Fourmies reste disponible pour accompagner chaque porteur de projet dans l'élaboration et le dépôt de leur proposition.

Les Cités éducatives

Les Cités Éducatives constituent un **programme national** conçu pour soutenir et renforcer les dynamiques locales de **coopération éducative** dans des quartiers caractérisés par une faible mixité sociale. Lancé en **2019**, ce dispositif compte aujourd'hui **200 territoires labellisés** à travers la France.

Son objectif principal est de **renforcer l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes**, de la **petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle**, en intervenant **avant, pendant, autour et après l'école**, dans une logique de continuité éducative.



Dans ce sens et pour répondre aux problématiques identifiées sur le territoire national, l'État a défini 3 objectifs prioritaires nationaux dans le cadre des cités éducatives :

Conforter le rôle de l'école

1

- En créant un environnement d'apprentissage plus inclusif et collaboratif,
- En offrant une variété d'activités éducatives et de loisirs favorisant l'innovation pédagogique, le bien-être des élèves et des équipes éducatives et l'attractivité des établissements, tout en apportant un soutien supplémentaire et une prise en charge précoce aux élèves en difficulté.

Promouvoir la continuité éducative

2

- En renforçant les liens entre l'école et la famille, la coordination des programmes éducatifs et les transitions entre les niveaux scolaires pour lutter contre le décrochage scolaire,
- En construisant des liens entre l'école et les structures de santé pour proposer des activités de prévention et de promotion de la santé,
- et en encourageant les enfants et les jeunes à prendre en charge leur santé et leur bien-être.

Ouvrir le champ des possibles

3

- En offrant aux élèves une variété d'activités éducatives et culturelles, en les aidant à développer leurs compétences pratiques et leur confiance en eux,
- En apportant un soutien à l'orientation scolaire et professionnelle, en leur donnant accès aux ressources nécessaires pour y parvenir. Les élèves peuvent ainsi développer leur potentiel et réaliser leurs aspirations.

La Cité Éducative de Fourmies

Au niveau local, afin d'assurer la continuité des enjeux nationaux défini par l'état, la Cité Éducative de Fourmies a fixé 3 objectifs prioritaires s'inscrivant dans la démarche des objectifs nationaux :

Axe 1 :

La Parentalité et la Co-éducation : visant à renforcer les liens et la collaboration entre l'école, les familles et les acteurs éducatifs du territoire (inter-degrés, inter-institutions). Il s'agit de favoriser la coordination des actions éducatives tout au long du parcours de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse, et de soutenir les familles dans leur rôle éducatif.

Les objectifs de l'axe :

- La place des adultes dans la vie des 0 – 25 ans :
 - *Expliquer et réaffirmer le rôle des parents, dans le suivi de l'enfant, de son travail scolaire, de son hygiène de vie, dans sa réussite éducative et personnelle (ex : conférences pour les parents dans les écoles...)*
 - *Impliquer les grands-parents auprès des enfants, travailler sur leur rôle auprès du jeune*
- Les liens entre les parents et le milieu scolaire :
 - *Impliquer les parents dans la scolarité des enfants : suivi des cours, du travail de l'enfant (ex : faciliter l'usage de l'Espace Numérique de travail ...)*
 - *Faire entrer les parents dans l'école, les faire revenir dans l'établissement et (re)créer du lien avec les enseignants (ex : ateliers...)*
- La communication :
 - *Améliorer l'image de l'école auprès des jeunes, changer leur regard envers l'école, faire progresser le rapport conflictuel avec l'enseignant*
 - *Travailler l'apprentissage et la maîtrise de la lecture dès le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte*

Cet axe « parentalité », s'il peut être traité comme objectif direct des projets, est également attendu dans des projets qui relèveraient davantage des 2 autres axes, afin de créer des liens dans l'ensemble des projets avec les familles.

Axe 2 :

Le Bien-être et la Qualité de vie : visant à promouvoir le bien-être physique, mental et social et favoriser l'accès aux soins des enfants et des jeunes au sein de la Cité Éducative. Cet axe se concentre sur les mesures préventives et éducatives, en favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge.

Les objectifs de l'axe :

- Développement des compétences psycho sociales :
 - Réduire le stress et l'anxiété des élèves et des jeunes
 - Informer, sensibiliser et prévenir le jeune sur la lutte contre les discriminations, contre les violences, contre le harcèlement,
 - Renforcer l'égalité fille/garçon,
 - Sensibiliser le jeune à l'alimentation et au développement durable
- L'accès à la santé :
 - Renforcer la prévention santé auprès des jeunes
 - Déployer des interventions santé/sanitaires dans le cadre scolaire
 - Orienter les jeunes du territoire vers les métiers de la Santé en tension sur le territoire
- L'ouverture culturelle et sportive :
 - Créer un accès pour tous à la culture, à la pratique et à la médiation culturelle
 - Développer la pratique sportive à l'école, en créant du lien et des passerelles avec les associations sportives du territoire
 - Développer l'aisance aquatique, le savoir nager et le savoir rouler.

Axe 3 :

L'Ambition et l'Engagement : visant à favoriser l'épanouissement, à encourager l'engagement citoyen et à ouvrir leur champ des possibles et ce dès le plus jeune âge. Nous souhaitons créer, ensemble, un environnement éducatif dynamique où chaque jeune peut s'épanouir, s'engager et s'ouvrir à un avenir prometteur.

Les objectifs de l'axe :

- L'engagement :
 - Développer le rapport à la citoyenneté des jeunes
- Ouvrir le champ des possibles :
 - Offrir une première ouverture vers le monde du travail
 - Découvrir le monde de l'entreprise et de l'entrepreneuriat
 - Connaître les métiers du numérique
 - Maîtriser les parcours d'études et de formations possibles/disponibles
- Sécuriser les parcours :
 - Accompagner les jeunes dans leur orientation
 - Travailler l'insertion professionnelle
 - Présenter les métiers en tension et qui recrutent sur le territoire
- Se donner le droit à l'erreur et à la réussite :
 - Soutenir et mobiliser les jeunes en décrochage scolaire
 - Accompagner les jeunes sanctionnés d'exclusions scolaires

⇒ **Le porteur de projet devra absolument répondre à l'un de ces axes et objectifs pour que son projet soit instruit.**

Axe transversal REV3 :

Conformément à l'engagement REV3 de la Commune de Fourmies, une attention est portée sur des projets destinés aux jeunes 0-25 ans du territoire, traitant de la 3^e Révolution Industrielle. Les projets déposés doivent s'insérer dans un des 3 axes cités ci-dessus, mais peuvent également faire le lien et se référer à une dimension REV comme ci-dessous :

- Transition énergétique et écologique :
 - *Sensibilisation aux économies d'énergies*
 - *Ouverture vers les mobilités douces (vélo, trottinette, marche à pied...) ou communes (train, Transport A la Demande...)*
 - *Découverte des énergies renouvelables (solaire, réseau de chaleur...)*
 - *Actions en faveur de la préservation des biens communs (eau, qualité de l'air, paysages...)*
 - *Actions concernant l'économie de matière (recyclage, réparation, déchets, partage...)*
 - *Actions en faveur du bâtiment, aménagement durable*
 - *Sensibilisation à l'alimentation locale, aux produits locaux et aux circuits courts*
- Transition numérique :
 - *Utilisation et découverte des outils numériques*
 - *Partenariat et utilisation du tiers-lieu*
- Transition sociétale :
 - *Association des habitants, des parents, des familles...*
 - *Co-construction des projets et des solutions*
 - *Implication des jeunes et des élèves dans la transition : participation au récit REV 3 via divers canaux y compris artistiques*
 - *Actions en faveur de la résilience territoriale*

Le service REV 3 de la Ville de Fourmies est disponible pour accompagner d'éventuels porteurs de projets Cité Éducative, qui, dans ce cadre, souhaiteraient inscrire une démarche ou dimension REV 3.

Modalités de dépôts des projets

Le dossier complet (**fiche action complétée, budget prévisionnel, devis, contrat d'engagement citoyen signé**) devra être transmis par mail à cef@fourmies.fr. Il fera l'objet d'une analyse de sa recevabilité, de sa cohérence avec les objectifs de la Cité Éducative, de son efficacité attendue et d'une décision par la troïka.

→ Tout dossier transmis après la date butoir ne pourra être étudié. Tout dossier incomplet fera l'objet d'une relance devant être régularisée dans les 15 jours. En l'absence de retour, le dossier ne pourra être étudié. La Cité Éducative pourra financer toute personne morale, de droit public ou privé. Se référer aux modalités de financements, page 8, pour les projets non finançables.

Les porteurs de projets proposant des actions relevant de l'Éducation Nationale devront informer en amont et co-construire leurs projets avec les membres compétents dans ce domaine : Madame Mériaux et Madame Guislain pour les projets relevant du 1^{er} degré et Monsieur Cuvelier et les coordonnateurs pédagogiques pour les projets relevant du 2nd degré, afin que ces projets correspondent aux attentes pédagogiques de l'Éducation Nationale.

L'appel à projets de la Cité Éducative de Fourmies fonctionnera selon le calendrier prévisionnel suivant :

DATES	OBJET
22/09/2026 (S39)	Lancement de l'appel à projet de la Cité Éducative de Fourmies
13/11/2026 (S46)	Clôture des demandes de financements
16/11/2026 – 04/12/2026 (S47 – S49)	Période d'instruction et de décision
14/12/2026 – 18/12/2026 (S51)	Transmission des décisions aux porteurs de projets
01/01/2027	Démarrage et mise en place des actions

Les bénéficiaires des subventions de la Cité Éducative pourront être :

- Des associations (loi 1901),
- Des collectivités locales,
- Des bailleurs sociaux,
- Des entreprises.

Les projets seront notamment subventionnés, s'ils sont à destination des jeunes entre 0 et 25 ans, dans ou hors cadre scolaire, et s'ils s'intègrent dans les objectifs nationaux et axes locaux de la « Cité Éducative ». L'action proposée devra avoir une vocation éducative centrale et essentielle, et venir en complémentarité des dispositifs déjà existants sur le territoire et autres actions en cours de montage dans le cadre de la Cité Éducative. Les partenaires mobilisés dans le cadre d'une action devront confirmer leur accord par écrit.

Tout partenaire impliqué dans la « Cité Éducative de Fourmies » doit et devra respecter les valeurs de la République, la Laïcité, l'égalité homme/femme, la non-discrimination par la signature du contrat d'engagement citoyen. La promotion de ces valeurs est par ailleurs attendue dans le cadre des actions de la Cité Éducative.

Chaque action devra faire l'objet d'une évaluation, sur la base d'une fiche évaluative transmise par la Cité Éducative de Fourmies. Le porteur de projet aura également la liberté de proposer en complément ses propres indicateurs ou formalités d'évaluation. Une éventuelle reconduction d'une action et du financement est conditionnée à la réalisation et à la transmission de cette fiche évaluative à l'équipe de la « Cité Éducative de Fourmies ».

Modalités de financement des actions

La Cité Éducative de Fourmies ne pourra débloquer le financement de l'action qu'à partir du dépôt complet de la fiche action, du contrat d'engagement républicain signé pour les associations et fondations, du présent règlement signé, de l'ensemble des justificatifs financiers et d'un budget prévisionnel précis et complet.

Le financement n'interviendra qu'après validation par la Troïka de la Cité Éducative de Fourmies

La Cité Éducative de Fourmies n'a pas vocation à financer :

- Des actions existantes sur la Commune et financés entièrement par d'autres dispositifs (droit commun, Contrat de Ville, PRE...),
- Le fonctionnement du porteur de projet,
- Des dépenses d'investissement,
- Des manifestations ou projets qui auraient d'autres buts (commerciaux, lucratifs, religieux, politiques, syndicaux...) que ceux exprimés dans les objectifs de la Cité Éducative.

Le porteur de projet pourra solliciter un financement intégral de l'action. Mais il pourra également solliciter auprès de la « cité éducative » un cofinancement de son projet, après l'obtention de premiers financements ne permettant pas de clôturer le budget global alloué à la réalisation de l'action.

Le pilotage de la Cité Éducative et la prise de décision

La Cité Éducative de Fourmies est une démarche multi-partenariale avec un pilotage tripartite opéré par la Préfecture du Nord, la Ville et l'Éducation Nationale. Une Troïka décisionnaire, constituée de 4 pilotes représentatifs des 3 institutions, est chargée de décider localement des orientations prises par la cité éducative.



Contacts utiles

Membres de la Troïka

- Délégué du Préfet délégué pour l'égalité des chances : Bruno Dieu (bruno.dieu@nord.gouv.fr)
- Principale chef de file Éducation Nationale, Collège Léo Lagrange (pour le 2nd degré) : Angélique Thiefaine (angelique.thiefaine@ac-lille.fr)
- Inspectrice de l'Éducation Nationale (pour le 1^{er} degré) : Sophie Mériaux (sophie.meriaux@ac-lille.fr)
- Directeur de la Solidarité Urbaine : François Moreau (fmoreau@fourmies.fr)
- Coordinatrice REP (1^{er} degré) : Véronique Guislain (veronique2.guislain@ac-lille.fr)
- Coordinateurs pédagogiques (2nd degré) :
 - Monsieur Guilmain (artspla.guilmain59610@gmail.com)
 - Madame Penne (marlene.thibaut@ac-lille.fr)
- Directrice du projet REV3 : Marie Henneron (mhenneron@fourmies.fr)
- Coordinatrice de la Cité Éducative et du Programme de Réussite Éducative de Fourmies : Lauréline BLONDIAU (lblondiau@fourmies.fr - 06.52.56.65.80)